

3. Combien coûte, par année, le maintien du contingent canadien à Chypre?

4. Par qui sont payés les frais d'entretien du contingent canadien à Chypre?

5. Pour combien de temps encore le Canada a-t-il l'intention de maintenir un contingent pour le maintien de la paix à Chypre?

6. Quels autres pays, s'il en est, participent à l'heure actuelle à ladite opération pour le maintien de la paix?

7. Quelles sont les forces respectives des contingents de ces pays à Chypre?

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, cet après-midi, le sénateur Desruisseaux m'a donné avis de son intention de poser ces questions et je suis maintenant en mesure de lui répondre. Voici les réponses.

1. Oui. Le Canada participe aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre.

2. Le nombre total des militaires canadiens en ce moment est de 583.

3. Pour l'année financière 1971-1972, les prévisions budgétaires sont de \$1,727,500.

Ce montant, bien entendu, ne comprend pas les soldes et les indemnités qui seraient payées même si ces militaires ne participaient pas aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre. Ces soldes et indemnités atteignent \$4,300,000.

4. Quant aux Forces canadiennes, elles reçoivent leur solde du gouvernement au nom du peuple canadien. Le montant recouvrable par l'intermédiaire des Nations Unies sera de \$580,000 cette année.

5. Le 15 juin dernier, le mandat avait été fixé à six mois. Ce mandat prendra fin le 15 décembre prochain, et il appartiendra au Conseil de sécurité de décider s'il convient de renouveler le mandat pour une nouvelle période de trois mois ou de six mois.

6. Les pays suivants fournissent un contingent à la force des Nations Unies à Chypre:

L'Irlande, la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni, le Danemark et le Canada. L'Autriche a mis à la disposition de la force un groupe médical et l'Australie un détachement de police.

7. Le contingent le plus important est celui du Royaume-Uni. Celui du Canada arrive en deuxième position. Les autres pays participant à cette force ont fourni des contingents inférieurs à celui du Canada dont l'effectif est de 583.

Je regrette de ne pas disposer des chiffres précis.

L'honorable M. Choquette: Les membres de cette force ont-ils beaucoup à faire?

L'honorable M. Martin: Oui, ils sont très occupés. La force des Nations Unies est parvenue à préserver la paix dans cette île où règne un climat d'agitation.

LE PÉTROLE ET LE GAZ DU NORD

RECOMMANDATION D'UNE ÉTUDE GOUVERNEMENTALE SUR LE TRANSPORT—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le lundi 5 avril, de la motion de l'honorable M. Argue:

—Que la Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et de ligne de pétroliers et presse le

gouvernement de procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion de faire rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du Nord.

L'honorable John M. Macdonald: Honorables sénateurs, j'ai été frappé par le discours du sénateur Argue, et ses raisons de proposer cette résolution m'ont paru très solides et très convaincantes. Pendant que je vous exposerai les raisons pour lesquelles j'appuie sa motion, vous ne manquerez pas de remarquer qu'elles ressemblent beaucoup aux siennes, même si j'en expose certaines avec plus de détails et si j'en aborde d'autres d'un point de vue différent.

Les honorables sénateurs ont sûrement remarqué qu'on peut diviser cette motion en trois parties. La première consiste simplement à dire que le Sénat s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et de ligne de pétroliers. La deuxième exhorte le gouvernement à procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique. La troisième partie demande au gouvernement de faire rapport à l'occasion sur les mesures les plus appropriées qui, selon lui, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du Nord.

Les honorables sénateurs ont sûrement remarqué aussi que la première partie de la motion exprime une opposition à un projet qui échappe à l'autorité du gouvernement du Canada. Ceux qui veulent construire le pipe-line n'ont besoin de permis d'aucun gouvernement canadien. Toutefois, les parties 2 et 3 de la question relèvent de la juridiction du gouvernement fédéral du Canada.

Comme les honorables sénateurs le savent sans doute, on veut acheminer le pétrole par un pipe-line transalaskien et par pétroliers. L'objectif consiste à aménager un pipe-line de 789 milles de long, depuis les vastes gisements de pétrole de la baie Prudhoe, au sud de cet État, jusqu'au port tous temps de Valdez, sur la côte sud de l'Alaska. Le pétrole extrait de ce pipe-line de 48 pouces serait acheminé par d'énormes pétroliers vers la nouvelle raffinerie de Cherry Beach, à environ 12 milles de la frontière canadienne et à quelque 32 milles au sud de Vancouver.

Si les États-Unis sont prêts à permettre la construction de ce pipe-line d'une extrémité à l'autre de l'Alaska, c'est leur affaire, et elle nous intéresserait seulement si elle portait atteinte à l'écologie de notre territoire. Nulle part n'ai-je constaté que l'opposition du Canada vienne des répercussions directement ou indirectement défavorables que pourrait produire le pipe-line sur l'écologie du territoire canadien.

Toutefois, si l'on décide de transporter ce pétrole brut à l'aide d'énormes pétroliers depuis le terminus du pipe-line, le long de la côte de la Colombie-Britannique, jusqu'à la raffinerie proposée, même si ce transport se fait à l'extérieur de nos eaux territoriales, ce projet doit alors nous intéresser et nous inquiéter au plus haut point. C'est une question qui nous inquiète beaucoup parce que, de l'avis de bien des gens, les voyages de ces pétroliers constitueraient une menace, une menace constante, pour la côte de la Colombie-Britannique. Un accident—et il y